L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN 8 JANVIER

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne régulière entre la Nouvelle-Orléans et St-Nazaire — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1re pont avant [illegible]

Passage dans une cabine 2d pont avant.... 150

Passage d'entrepont.... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi place. Au-dessus, place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivrera des billets d'aller et de retour aux passagers de cabine pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 20 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage du retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucun remboursement ne sera fait s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à vapeur DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, Agent,

19 nov—1an—12b   127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides [illegible] de cette ligne [illegible]

ST-LAURENT, capt. [illegible]

EUROPE, capt. [illegible]

VILLE-DE-PARIS, capt. [illegible]

PEREIRE, capt. [illegible]

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et ou comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou télégraphier à New-York.

5nov—12t   V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE

Le steamer Français

DARIEN,

Partira pour le port de la Havane, le MERCREDI, 13 janvier à 8 heures A. M., recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à

VICTOR PERRILLIAT, agent,

1 janv—au 13   127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York,

TOUS LES SAMEDIS,

A UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York.... $100

A Londres.... do 105

A Hambourg.... do 105

Au Havre et à Brême, } do 110

A Paris.... do 115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York.... $35

A Londres.... 40

Au Havre et à Paris.... 40

A Brême ou Hambourg.... 42

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de première chambre, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

1sept—[illegible]   No 190, rue de la Commune

COMPAGNIE DE VAPEURS

Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie ARONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

arriront de la Nlle-Orléans — du Havre — de Hambourg

BAVARIA, 10 Déc. | 4 Nov. | 1er Nov.

TEUTONIA, 10 Janv. | 4 Déc. | 1er Déc.

SAXONIA, 10 Fév. | 4 Janv. | 3 Déc.

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, aux prix suivants:

De Hambourg ou du Havre. — De la Nlle-Orléans ou la Havane.

Première cabine.. $150 00 | Première cabine.. $105 00

Deuxième cabine.. 112 50 | Entrepont.... 45 00

Entrepont.... 60 00 |

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane à la [illegible] $30 en papier. | Entrepont, $[illegible]

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $[illegible] et 15 0/0 pour le tonneau.

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO.,

Agents généraux, 151 rue de la Commune.

WILLIAMS, RUPERT & CO.,

Agents généraux, 65 rue Carondelet.

E. HERMANN, Brême.

C. B. RICHARD & BOAS,

Agents généraux de passage de la Compagnie,

23 sept—[illegible]   No 6, rue Barclay, New-York.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT, Capt. H. S. Quick,

CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir,

SHERMAN, Capt. W. P. Henry,

GEN'L. MEADE, Capt. A. W. Sampson,

UNITED-STATES, Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer

SHERMAN,

W. P. Henry commandant,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 10 janvier à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres.... $60 00.

On signe des bills de connaissement pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,

Rue de la Commune, No 180.

Le GEN. GRANT suivra le SHERMAN et partira DIMANCHE, 17 janvier, à 8 h. A. M.

Pour New York, directement.

Ligne des Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES,

MARIPOSA.

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. N. Vail,

Partira de son wharf, en face de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 10 janvier, à 8 heures A. M.

Passage.... $60

Cette ligne prend des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1an   Rue Carondelet, No 61.

INSTITUTIONS

AVIS.

RÉOUVERTURE DU

Collége Commercial de St-Stanislas

BAIE ST-LOUIS (MISSISSIPPI.)

Cette Institution, jusqu'à présent dirigée avec tant de succès par les Frères des Sacrés Cœurs, commencera sa session prochaine le 12 janvier 1869.

Les parents et les tuteurs qui désirent donner une bonne éducation morale et commerciale à leurs enfants, ne sauraient mieux faire que de profiter de l'occasion présente.

Quelques jours avant l'ouverture, deux des Frères se rendront à la Nouvelle-Orléans, et les personnes qui voudraient faire des arrangements avec eux pourront les voir à l'hôtel Conti Veranda.

Pour plus de renseignements, s'adresser à Frère Firmond, directeur, Baie St-Louis, Mississippi (Miss.)

26 déc—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DELOR,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer un prospectus à l'établissement.   8nov—1an

INSTITUTION DEROM

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

[illegible]

Cours [illegible]

[illegible]

Langues Étrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tous les livres compris) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain.   15 août—6m

INSTITUTION CARNATZ,

367, au coin des rues Prytania et Première. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux, ceux des trois ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.

1 août—6m

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Bourgogne,

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour:.... de $3 à 8 par mois.

Classes du soir.... de $6 " "

Wesst—1an [illegible]

M. ALBERT FABAR, ex-[illegible] des Ecoles Publiques de [illegible], Nouvelle-Orléans, offre ses services en [illegible] des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabar sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

[illegible]

AGENCE GENERALE

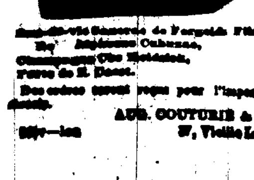

[illegible] de Farguéla Fils.

[illegible] Cabanne,

Champagne [illegible],

[illegible] de E. Dosse.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.

20jv—1an   27, Vieille Lev

POUR LES ATTAKAPAS, DIRECTEMENT.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE capitaine Allen Smith, commis L. H. De la Houssaye, partira VENDREDI, 8 janvier à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse-Pointe, St Martinville, Pont-Breaux, et tous les débarcadères du Bayou Tèche et de la rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

L. CREVEMBERG,

No 60 de la rue Vieille Levée.

JAS. LEAKE,

8janv—1f   No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour la rivière Ohio.

Départ, JEUDI, 7 janvier, à 5 heures P. M.

Pour Louisville, Memphis et Caire.

Le beau bateau

LOUISVILLE,

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   [illegible]

8 janv—1f   Agent, No 73 rue Poydras.

Pour Baton-Rouge.

ARRANGEMENT D'HIVER—Service [illegible] pour Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères de la côte—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. S. Barnes, commis [illegible] J. M. Hodgkinson, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et les DIMANCHES, à 5 heures du matin. Il part de Baton-Rouge tous les JEUDIS et descend le Bayou dans le jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

JAS. LEAKE,

27déc—1m   No 6 de la rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE, LOCKPORT et tous les débarcadères du Bayou.

Le bateau à vapeur LOTUS No 3, capitaine G. Landry, J. J. Bodd, commis, part tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.   8janv—1m

Ligne du Croissant entre la Nlle-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. David Corbery, H. S. Dupuis, commis, part de la Nlle-Orléans pour les points ci-dessus tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 5 heures du soir.

Retour: le VENDREDI et le LUNDI, avant le midi.   8janv—1m

Paquebot du Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dupuy, [illegible] tira de la Nlle-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS.

14 déc—1m   A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Joe. A. Aucoin, commis F. A. Oberlet, part de la Nouvelle-Orléans les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau se rend jusqu'à Lockport.

L'entrepôt est fermé [illegible] du fret. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.   8janv—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et du Lafourche.—Tous voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine [illegible] Nicol, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il revient le côté, dans le jour, les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs pourront être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

30déc—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez. Jour de départ les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capt. [illegible], commis [illegible], laissera [illegible] pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.   GEO. D. HITE, Agent,

5déc—12f   No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se rendra à Vicksburg, avec les bateaux "Celeste" et "Comte" qui partent pour les rivières Yalobusha et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   G. G. WAYNE,

20 déc—[illegible]   No 22 de la rue Natchez.

Pour Mandeville.

[illegible] pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville [illegible]

Le beau steamer CAMELIA, [illegible] de la malle des Etats-Unis, capitaine W. [illegible], partira pour les points ci-dessus les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin; les MARDIS à l'arrivée du train de midi; et les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de Old Landing à 6 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS; et de Madisonville, les LUNDIS et JEUDIS, à 9½ heures du matin.

Les voyages ci-dessus [illegible] régulièrement à moins que le mauvais temps ou la [illegible]

La CAMELIA n'a pas pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncté.

22avril—1m   COHEN & CORIA, agents, 11 et 13, rue l'Union.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI,

Pour la Rivière Rouge.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

POUR CAMPTE, Natchitoches, [illegible], Shreveport, l'embouchure de la rivière [illegible], Alexandrie, Ecore, les débarcadères [illegible] et tous les ports intermédiaires—

Le bateau à vapeur

STONEWALL,

capitaine John C. Dowty,

Wm. Culbertson et Thos. F. Dowty, commis,

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GEO. H. LORD,

19 déc—1m   No 76 de la rue Gravier.

Opelousas

Départ tous les SAMEDIS à 5 h. P. M.

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte et de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. C. [illegible] partira qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin à 10 heures.   1déc—[illegible]

Partant tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Port Barré, et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau—Le beau bateau à vapeur [illegible]

ANNIE WAGLEY,

W. Barton, capitaine, [illegible], commis.

Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux bureaux de la Compagnie, ou à

J. M. JOHNSTON, 20 Vieille-Levée.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier. Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore, St. Maurice, Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères, Bordeaux) Alexandrie, Ecore, Bayou de Norman, Rabbin et tous les débarcadères intermédiaires.—L'excellent bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Mor[illegible]; commis L. W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   A. BRITTON & CO.,

No 60 de la rue de la Commune.

GEO. H. LORD,

Déc   No 76 rue Gravier.

La Côte et Bayou Sarah.

LE bateau à vapeur [illegible] pour le Bayou Sara, Natchez, [illegible] et du Bayou Sara, [illegible] capitaine W. S. Goodwin, [illegible] commis MM. Landry et [illegible], partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 h. P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et SAMEDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   E. O. MELANCON,

20 août   No 11 de la rue Conti

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le bateau [illegible] de la gare [illegible] partira à 7 SEPT HEURES du matin [illegible] en correspondance avec les trains [illegible]

Les expéditions et consignations de fret, [illegible]

Le fret pour les stations de chemin, pour les débarcadères du Bayou [illegible] de [illegible] la Côte et [illegible]

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Barataria [illegible]

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé [illegible]

G. W. R. BAYLEY,

1er fev—[illegible]   [illegible]

HUITIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868....		$124,166 43
Sur les Primes d'incendie....	$60,393 08	
Primes de mer....	38,250 32	
Primes de rivières....	25,513 78	124,166 43
En moins—Primes remboursées	2,460 55	
Primes non acquises....	14,469 00	16,929 55
Montant net des primes....		$107,236 88
Pertes Payées		
Pertes par incendie....	$18,590 30	
Pertes sur mer....	14,419 36	
Pertes sur les rivières....	17,408 36	
	$50,[illegible]	
[illegible]	2,[illegible]	
[illegible] pour cent de réduction	11,765 72	
[illegible]	4,[illegible]	
[illegible]		
Bénéfice net....		$15,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets recevables....	$77,[illegible]
Primes en voie de perception....	13,[illegible]
Prêts garantis....	4,[illegible]
Prêts sur hypothèque....	15,[illegible]
Fiscal en actions de banques....	44,515
Actions du Vallette Dry Dock Company....	7,500 00
Actions du [illegible] Company....	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union....	6,[illegible]
Scrip des Compagnies d'Assurance....	17,317 [illegible]
Propriété foncière....	3,645
En caisse....	29,[illegible]
Billets de souscription....	36,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.

L. Wm BARRÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce [illegible] octobre 1868.

[illegible], notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 6 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur le [illegible] des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 10 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.

[illegible], Vice-Président.

L. W. BARRÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

G Berwine,	A [illegible],	D P Logan,
Chas J Leeds,	A [illegible],	J Kelly,
P Soulégny,	[illegible],	[illegible],
E H Harris,	[illegible],	A [illegible],
J Lagan,	D [illegible],	[illegible],
L H Gardner,	W S Conger,	G E Simonet,
Theo Blois,	A Mac Rader,	M J Moody,
la Madbourg,	A W Gaiel,	[illegible],
A [illegible],	F [illegible],	A [illegible],
Baptiste,	[illegible],	[illegible],
Pothier,	[illegible],	[illegible]

octo-1m

Compagnie d'Assurance Mound City de la Vie (à ST-LOUIS, MISSOURI)

AGENCE EN LOUISIANE—No [illegible] de la Bourse [illegible]

Officiers de la [illegible] de la Louisiane: [illegible], Président. [illegible], Vice-Président. [illegible], Secrétaire et Agent.

Médecins examinateurs:

W G AUSTIN, D.M., JOSEPH H. FOLWELL, D.M.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans:

[illegible] C. [illegible], JAMES JACKSON, GUSTAVE VOORHIES, THOMAS FITZWILLIAM, [illegible] et B. B. SIMMES.

Cette Compagnie émet toutes espèces de polices d'assurance sur la vie.

12 déc—6m—dim mer ven

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 79, coin Poydras.

Primes pour l'année [illegible], expirée le 31 décembre 1867....	$321,600 79
Pertes, taxes, dépenses, réassurance, etc., payées dans le même période....	217,740 00
Actif au 31 décembre 1867....	273,734 00

Cette Compagnie continue à assurer sur les risques de mer, rivières, incendie, dans les conditions les plus avantageuses [illegible]

ALFRED MOULTON, président.

W. M. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	R. E. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
J. P. Schell,	John T. Moore,	Robert Hare,
W. M. Perkins,	J. R. Isombert,	John G. Rogers.

[illegible]

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.... $500,000

SUCCURSALE, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE-ORLEANS.

DIRECTEURS:

John Pemberton,	W. R. [illegible],	Ed. Monroe,
E. A. Tyler,	[illegible],	[illegible],
S. H. Kennedy,	[illegible],	W. B. Schmidt,
J. Bellocq,	[illegible],	[illegible],
Geo A. Fosdick,	[illegible],	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON, Président, W. S. PIKE, Vice-Président, [illegible], Secrétaire, W. F. [illegible], Sec.

[illegible]:

[illegible]

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple police—Assurances participantes et non participantes. Polices à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les réclamations de décès sont payées [illegible]

10 oct—1an

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCE.

[illegible]

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif.... $4,000,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.... $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivière et de mer [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital.... $500,000

avec privilége de l'augmenter jusqu'à $1,000,000

Bureau No 98, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

S. L. MERIAUD[illegible], Président; J. M. LAPEYRE, Vice-Président; E. H. GANUCHEAU, secrétaire

Cette Compagnie offre une garantie [illegible] de quinze pour cent, de la [illegible] pertes sont payables [illegible]

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TELEGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe, que celles de "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays qui traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par 100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent au moment de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente-cinq pour cent de la valeur des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la main de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoleurs actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de dollars par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges que n'a jamais obtenus une entreprise de ce genre. Par exemple, il n'a été permis à aucune compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels suivants qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le jugeront nécessaire pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription ait couvert tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront ensemble tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et du privilège accordé par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscrivent en dégrèvent placés sur un pied d'égalité avec les capitalistes et tous, comme ceux, qui ont les privilèges dont la Compagnie peut et prises jusqu'ici tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississipi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui souscriront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Compte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans [illegible]

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 décembre 1867.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 déc. 1867, savoir:	
Sur les risques d'incendie....	$166,471 86
Sur les risques de mer....	66,099 94
Sur les risques de rivières....	65,082 84
	$[illegible] 71
[illegible] pour 1866....	65,[illegible] 00
	$[illegible] 71
En moins, les risques non acquis pour 1867....	$[illegible] 00
Primes remboursées pour 1867....	2,[illegible] 04
	$[illegible]
Montant net des primes le 31 déc. 1867....	$[illegible]
Pertes payées durant la même période....	
Sur les risques d'incendie....	$[illegible]
Sur les risques de mer....	36,021 70
Sur les risques de rivières....	33,[illegible]
	$[illegible]
Frais, réassurances....	$[illegible]
Compagnie et primes....	[illegible]
Dépenses, taxes, loyer, gages et salaires, etc., escompte de [illegible]	71,810 [illegible]
Réserve pour paiement d'intérêt due [illegible] 1868 et pour les [illegible]	68,[illegible]
Bénéfice net....	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Deux cent neuf bons consolidés de la ville....	$[illegible]
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord...	68,000 00
Cent bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest, évalués à 70 c....	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer du Pontchartrain, évalués à 70 c....	17,[illegible]
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c....	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 50 c....	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c....	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du gaz, etc....	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 22 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième lundi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente pour cent sur le montant net des primes participantes expirées le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 10 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jno. G. Slade,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
S. Bloom,	J. B. Bess,
J. G. Sorolli,	Thos. Sloo,
Thos. A Jones	

22 janv—6

ONZIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année....	$298,125 [illegible]
Primes de mer....	34,032 [illegible]
Primes de rivières....	177,[illegible]
	$[illegible] 770 [illegible]
Total net des primes....	$447,[illegible]
Pertes par l'incendie, payées et évaluées....	$[illegible]
Pertes de mer....	67,074 [illegible]
Pertes de rivières....	36,[illegible]
Taxes payées....	23,[illegible]
Payé—réassurance et escompte en lieu de scrip....	63,[illegible]
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escompte, etc....	67,[illegible]
Bénéfice net....	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets recevables....	$37,[illegible]
Prêts sur bonnes hypothèques....	68,[illegible]
En caisse....	$[illegible]
Prêts garantis par actions ou dépôts....	[illegible]
Prêts garantis par actions à terme....	$11,[illegible]
Propriétés foncières....	15,[illegible]
Scrip d'autres compagnies et comptes de scrip....	[illegible]
Bons consolidés de la ville....	[illegible]
Bons de la ville....	[illegible]
Actions de Banques et autres....	102,[illegible]
Coupons pour bons de la ville, dus....	[illegible]
Du pour primes en voie de perception....	[illegible]
	$[illegible]
La Compagnie possède également:	
Billets suspendus, actions et bons....	$[illegible]
Compte de scrip forfaite....	7,[illegible]
Intérêts non réclamés....	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 23 mai 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs de certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant des primes participantes et qui devront participer au bénéfice net de l'année expirée le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour ce dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOS. A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel H. Newman,	F. H. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
P. Simms,	A. Thompson,
John Phelps.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris en primes non acquises de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie....	$813,[illegible] 46
Sur les risques de mer....	226,[illegible] 17
Sur les risques de rivières....	[illegible]
Total	$1,[illegible]
En moins—Primes non acquises expirées le 31 mai 1868....	$128,547 00
Primes remboursées....	35,471 [illegible]
	[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1868....	$[illegible]
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie....	$271,[illegible]
Sur les risques de mer....	173,[illegible]
Sur les risques de rivières....	[illegible]
	$[illegible]
Taxes....	[illegible]
Réassurances, Dépenses, Pertes et Profits, moins intérêt....	$[illegible]
Bénéfice net....	$277,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières....	$[illegible]
Billets garantis par hypothèques....	[illegible]
Billets garantis par nantissements....	[illegible]
En caisse....	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer....	[illegible]
Primes en voie de perception....	[illegible]
Bons de la ville....	[illegible]
Billets à recevoir....	[illegible]
Scrip de Compagnies d'Assurance....	[illegible]
Actions "Dry Dock Vallette"....	[illegible]
Actions de la Presse "Levee Steam"....	[illegible]
Actions "Marine Dry Dock"....	[illegible]
Actions "Merchants' Exchange"....	1,000
Actions "Lightering & Wrecking Co"....	1,000 [illegible]
Actions "La. Equitable Life Ins. Co....	[illegible]
Bons de l'Etat....	1,[illegible]
Total....	$1,[illegible]
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain....	$[illegible]
Le 1/3 du scrip de 1859 payable en juillet....	70,[illegible]
Primes non reçues non acquises le 31 mai 1868....	[illegible]
Actif net....	$1,[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi ce 9 juin 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

À une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, TRENTE-CINQ pour CENT sur le Capital du Scrip de 1859, et un pour cent d'intérêt sur tous les scrips dus par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P. Burgere,	Pierre Poutz
M. Puig,	David McCord,	S E Roll,
Chas. Rogery,	J J Parmenter,	L F Generes
J P S Wilts,	J Morgan Hall	[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie....	$[illegible] 16	
Sur les risques de mer....	[illegible] 44	
Sur les risques de rivières....	[illegible] 81	
		$411,[illegible] 41
Primes non acquises le 31 décembre 1867....	$115,[illegible]	
Primes remboursées....	4,115 41	
		119,477 41
[illegible]		[illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes participantes expirées le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars 1868. Ils ont en outre résolu de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
T. S. Blanchard,	John Genois,
Wm. Garrois	W. T. Williams,
J. A. Wilde,	J. Bogan.

Bureau, rue du Canal.

janv—1p—dim—l[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868....	$[illegible]
Savoir:	
Primes d'incendie....	$[illegible] 67
Primes de mer....	[illegible]
Primes de rivières....	[illegible] 26
En moins:	
Primes remboursées....	$ 3,[illegible] 70
Primes non acquises....	42,[illegible]
Montant net des primes....	$[illegible]
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie....	$[illegible]
Pertes sur mer....	[illegible]
Pertes sur les rivières....	[illegible]
Réassurance et frais de sauvetage....	$[illegible] 14
Rabais et Retours....	[illegible]
Dépenses, loyer, etc., compris taxes....	[illegible]
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868....	27,777 00
	$[illegible]
Réservé pour pertes non réglées....	$ 11,277 00

La Compagnie possède [illegible]

[illegible]	$[illegible] 12
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	111,[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

F.J. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par-devant moi, ce 23 mars 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, [illegible]

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lacour[illegible],
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
E. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Macnoull,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Pourtalès,	John S. Walla,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
R. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	A. B. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Mimsa, Jr.,
Henry J. Vose,	R. Pinquin,
E. Marquesse,	James Guillier,
Chas. Welcher,	Rudolph Seg,
H. F. Given.	

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que le 3 août de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par-devant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dûment et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins soussignés,

Se sont présentées les parties dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles désirant, pour prendre la loi de la Louisiane relative à l'organisation de corporations dans cet Etat, se former en corporation dans le but et les objets et sous les conditions de la [illegible]

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance, de la Vie, de la Louisiane." Le domicile de la Société est dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société comptera [illegible] tous les [illegible]

ARTICLE II.

Le but de cette société est de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance sur la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance [illegible]

ARTICLE III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à tels officiers et commis qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, à partir du jour de leur nomination, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les premiers Directeurs sont:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. S. FOTHIER,
E. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
L. F. MEIRE,	C. CAVAROC,
J. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. F. COOPER,	THOS. E. FINLAY,
W. B. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
L. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

S'il survient, dans la Direction, une vacance occasionnée par la démission, la mort d'un membre, ou autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel il a été élu, cette vacance sera remplie par la Direction. Les Directeurs, à leur première réunion, éliront un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ce dernier ou l'un d'eux devra être membre de la Société.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les sessions réunions en l'absence du Président, et en cas de décès, absence du Président.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés que désignera le Président devront, avant d'entrer en fonctions, fournir des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront la fidèle accomplissement de leurs devoirs.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans la caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, la somme de dix piastres; s'il est âgé de trente et un (31) à quarante (40) ans inclusivement, quinze piastres; de quarante et un (41) à cinquante (50) inclusivement, vingt piastres; de cinquante et un (51) à soixante (60) ans inclusivement, vingt-cinq piastres.—Le [illegible]

[illegible]

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, le secrétaire signalera son décès dans le délai aux détenteurs de police et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV [illegible]

[illegible]

ARTICLE VI

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de polices [illegible]

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices nets de l'Association atteignent à [illegible]

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLES X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au delà de la somme qu'il devra, comme tel [illegible] de l'Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI.

Cet acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé par l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices, [illegible] l'Article IV. [illegible]

Ainsi fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la date (jour, mois et année) sus-mentionnée, en présence de James M. Moore et de J. Wood Broadhurst, témoins compétents, qui ont signé conjointement avec lesdites parties et moi, notaire.

J. M. Lapeyre,	Thos. E. Finlay,
L. S. Fothier,	Jno Davidson,
Jno. Caulfield,	W. S. Mount,
[illegible],	Jno. Schmidt,
W. Cooper,	David McCoard,
Wm. Creevy,	Wm McCulloch,
Gerard Stith,	S. A. Fournier,
W. B. Pike,	L. Lamon,
[illegible],	J. J. Fitzwilliams,
M. P. Pike,	Jules J. Alexis,
J. J. Alston,	Jno W. Carr,
W. H. C. Robinson,	Jno Stiles,
Hamilton B. Fournier,	Gonzalo G. Sambola,
W. H. Stansbery,	E. F. Benson,
W. M. Beddenburd,	Jno T. Pillott,
J. W. Allen,	J. Wood Broadhurst,
M. Buzzy-Burg,	
E. Marsereau, N. P.	

Je certifie que ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi, je fixe le présent sous ma signature et le sceau de mon office, à la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour d'août 1868.

A. MAZUREAU, Notaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent-soixante-huit, et dans la quatre-vingt treizième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par-devant moi, ANDREW HERO Jr., notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins soussignés, ont comparu les personnes dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles ont déclaré que, se prévalant des lois de la Louisiane faites pour les cas analogues, elles désirent se former en Corporation dans les buts et objets et sous les conditions ci-après indiqués, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sous les stipulations suivantes:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine du Gasomètre de la Nouvelle-Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera ses affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. La citation sera faite au Président ou, en cas d'absence de ce dernier, au Secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir d'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans; de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; de faire et employer un sceau de Corporation; de le posséder, retenir et changer; de vendre, acquérir [illegible] des biens meubles et immeubles, de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera dans son intérêt et convenable de nommer, de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Etat de la Louisiane, de faire améliorer généralement le gaz employé.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de porter ce nombre à onze au plus, et ce nombre sera augmenté sans le nombre nécessaire dans l'élection de cette Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires par la voie du scrutin. Chaque membre de la Compagnie aura droit à une voix pour chaque action qu'il possédera. Chaque actionnaire pourra, à l'assemblée des actionnaires, [illegible] voter en personne ou par procuration. Si l'élection n'a pas lieu au jour [illegible] la Direction actuelle restera en fonction jusqu'à ce qu'une autre élection ait eu lieu; les Directeurs sont tenus d'en faire publier avis dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et un Caissier en même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, E. M. Zeigler Charles A. Lebeaux, William S. Keener William F. Kelly Alexis Alexander, Albert W. Merrien, John G. Fleming et John Mulhopre.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature de cet acte, par les souscripteurs, en billets de souscription et un autre quart dans les [illegible], le reste en cinq versements égaux, de six (6) neuf (9) et douze (12) mois de date. [illegible] payer ses billets à l'échéance, il sera ajouté à sa souscription [illegible]

ARTICLE CINQUIEME

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation; aucun défaut de forme dans l'organisation ne pourra annuler cette charte ou exposer un actionnaire à une responsabilité quelconque à raison de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, avec le consentement des porteurs des trois quarts des actions émises; et la dite charte pourra être amendée à cette fin.

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire en raison de l'acte des actionnaires, où de la liquidation, sous l'autorisation des actionnaires [illegible] les affaires [illegible] jusqu'à liquider ou compléter des affaires de la Compagnie et faire la distribution du surplus de fonds entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être ceux qui ils sont indiqués dans cet acte d'incorporation. Les actionnaires doivent résider en dehors des Etats Unis [illegible] [illegible]

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George C. [illegible] et de George Alfred Hero, témoins légaux tous deux de cette ville, lesquels ont signé avec les parties et moi, ledit notaire, le jour et la date susdits.

Signatures de l'original: Jules Bredy, A. Alexander, T. S. Barton, A. W. Merrien, Jno. G. Fleming, E. M. Zeigler, W. Prestor Kelly, W. S. Keener jr F. S. [illegible], C. A. Lebeaux, John McIntire, et autres. George Garry, George A. Hero.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.

Nlle-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr. Notaire public.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-sixième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par-devant moi, Lucien Le Gardeur, Jr., notaire public dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés, ont comparu [illegible]

[illegible] la Banque de la Nouvelle-Orléans corporation établie en vertu des lois de l'Etat et [illegible] dans cette ville [illegible] des actionnaires, [illegible]

Que conformément à la loi, et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, [illegible] en date du 14 août 1868, la direction de ladite banque [illegible] de la dite charte, [illegible]

[illegible]

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires [illegible]

[illegible]

En conséquence, les dits comparants, pour eux-mêmes, déclarent [illegible]

Et les dits comparants, pour eux et pour ceux qu'ils représentent [illegible]

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM Arnaud Pitot jr, et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les comparants et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

Actions.		Actions.	
P Bohoise	40	P B Bernard	
Dolaville & Joubert	25	U Marinoni	
A Bullon	50	Warren, Crawford & Co.	25
C Chapman	10	G C Porter	
J V Allain	25	E O Porter	10
Chas. De Ruyter	10	J M Pfansiger	
H C Millaudon	20	E P Jewett	25
H C Millaudon, agent	20	F Camors	
Edgar Pitot	20	P Guigi	
E B Mannion	10	P Guigi & Co.	
E B Manion	10	D Lanata	20
L Rossel		A Camors	
S Rossel		S B Dugan	
A Pecquet		F Perenter	
Francis J Roty		C Denis	
E Dorsey		C Cambon	
E Pablo		Meary & Co	
E F Lavillebeuvre		A Miltenberger & Co.	
Thos. Longridge		J D C Wood	
Ant. Leonis		Wood & Low	
Home Mutual Ins. Co.		J L Story	20
E O'Brien		J & B James	
Howell, Gayle & Co		Alfred Kearney	
B M Harrell		Veno Bros	
E W Burbridge		W C Black	
Mrs. V W Burbridge		W A Violett	
Thos. Jenny & Co		W A Violett & Co.	
E B Hyman		J Barbour	
E B Fobier		J G Payne	
Fontall & de Lesseps		C Beldy	
C Corverc		Mrs. A. Bourdette	
Irma Carvario		Mrs. Paul Juge, Sr.	
C Caverec, Jr		Wm A Mercer	
J Rougéron		A Schmidt	
L Guyol		F Gossiter	
Puig Bros		E Morris	
F Cramer		Aug. Bohe	
F Dupré		Wm Rosel	
W G Robinson		Chs. Ledig	
John Pemberton		Laude & Co.	
Louisiana M. Ins. Co.		Pierre A. Lock	
Rogues & Dalea		Castille & Harrigan	
M M Renwick		E J Hart & Co	
M Quigsby		Aiken & Rainey	
Ball & Co		P M Bernard	
Negrepouts & Aghenide		Otto Dentz	
Fidosol & Co		R Giquel	
J J Miohe & Co		Giquel & Jamison	
Cie. d'Assur. Mut. de Cresce			

A. PITOT, Jr., EDW. PITOT, G. Le GARDEUR, Jr., Notaires publics.

Pour copie conforme,   G. Le GARDEUR, Jr., Notaire public.

Le soussigné, député de préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, certifie que la susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre 8 No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr.,

Député de préposé à l'enregistrement.

Nlle-Orléans, 20 août 1868.

23 août—1m. sam—4 sam

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY,

39.... Carondelet Street.... 39

NEW ORLEANS, LA.

SECOND ANNUAL STATEMENT

Year ending 30th April, 1868.

PREMIUMS for the year.... $336,[illegible] 76

LOSSES paid.... 194,710 66

ASSETS, 30th April, 1868.... 603,[illegible] 15

CASH DIVIDENDS DECLARED, TO STOCKHOLDERS,

In Capital Stock Department, TEN PER CENT.

In Premium Department, FIFTEEN PER CENT

This Company continues to issue Policies on FIRE RIVER and MARINE RISKS, of the current rates of Premium.

[illegible] dividends of the Company are payable [illegible]

MICHEL MUSSON, President.

HARMON DOANE, Vice President.

ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:

Mace Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel H. Moore,
W. A. Johnston,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
[illegible],	Simon Sloan,
Hugh [illegible],	E. T. Zacharie,
Marshall J. Smith,	Henri Friedlander
J. Cockinger,	B. Poelleon,
Alfred C. Huntington,	Wm. Carey,
L. M. Perry,	R. W. Rell,
I. P. Blair,	Joseph Hey,
Robert Plaine,	Perry Hughes,

S. Cambon.   aug23 1m

Spices! Spices! Spices!

ALL kinds of GROUND SPICES, Pepper, Cinnamon, Ginger, Alspice and Cloves, constantly Fresh Ground and for sale by   NORMAN & REISS,

aug16 6m   121 and 123 Old Levee street

Extract of Coffee

CONSTANTLY MANUFACTURED,

and for sale by

NORMAN & REISS,

aug16 6m   121 and 123 Old Levee street.

Pure Ground and Parched Coffee.

WE Grind COFFEE daily, which we guarantee pure, and sell at low figures, PARCHING done for Steamboats and Boat Stores at the shortest notice and reasonable terms, by   NORMAN & REISS,

aug16 6m   121 and 123 Old Levee street.

Barber Pole Candy.

ALL kinds of Pure Stick and Fancy CANDIES, and every article in the CONFECTIONARY LINE, constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by   NORMAN & REISS,

aug16 6m   121 and 123 Old Levee street,

Vermicelli—Macaroni.

ALL kinds of Paste, such as VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, etc., etc., constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by   NORMAN & REISS

aug16 6m   121 and 123 Old Levee street

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

Office, No. 79 Camp street, Corner of Natchez street

SEVENTEENTH YEAR.

Premiums received during the year ending December 31, 1867....	$321,600 79
Losses, taxes, expenses, re-insurance, etc., paid during same period....	217,740 00
Assets on the 31st December, 1867....	273,734 00

This Company continues to insure against the perils of the Seas, Rivers, and loss or damage by Fire, at the current rates of premium.

ALFRED MOULTON, President.

W. M. PERKINS, Vice President

A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	R. E. Converse,
A. Moulton,	Wm. Chambers,	A. H. May,
J. P. Schell,	John T. Moore,	Robert Hare,
W. M. Perkins,	J. R. Isombert.	John G. Rogers.

Auguste Broué,

CAMPMENT RESTAURAT.

INFORMS his friends and the public that they will find, as heretofore, at his CAMPMENT RESTAURAT, No. 271 Camp street, between Dumaine and St. Philip, the finest and most delicate the market can afford.

Good fare and good wines, with a new reduction in prices.   [illegible]

A. BROUSSEAU & CO.,

17.... Chartres Street.... 17

IMPORTERS and Dealers in CARPETS, Floor Oil Cloths, China and Cocoa Matting, Table and Piano Covers, Window Shades, Crumb Cloths, Rugs, Mats, Carriage, Table and Enamel Oil Cloths; Curtain Materials, Lace, Reps, Damasks, Cornices, Bands, Pins, Gimps, Loops, and Tassels, Hair Cloth, Plush, Mo-quette, etc.   sept27 1y

MR. ALBERT FABRE, for many years one of the Superintendents of the Public Schools of New Orleans, offers his services as a Teacher of the ancient and modern languages (English, French, Spanish) and the Mathematical and Physical sciences. Any communication sent to the Bee office, 73 Chartres street, will be promptly attended to.   [illegible]

N. O. Mutual Insurance Company.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT

Premiums during the year ending 31st December 1867.		
On Fire Risks....	$[illegible] 16	
On Marine Risks....	62,[illegible] 44	
On River Risks....	33,[illegible] 81	
Total Premiums....		$411,[illegible] 41
Less Premiums unearned 31st December, 1867....	$115,362 00	
Return Premiums....	4,115 41	
		$119,477 41
Net earned Premiums....		$[illegible] 00
Losses:—		
On Fire Risks....	$ 63,760 42	
On Marine Risks....	61,602 16	
On River Risks....	23,[illegible] 44	
	$148,[illegible]	
Taxes....	11,[illegible]	
Reinsurance....	4,274 31	
Expenses, less interest account....	16,[illegible]	
Interest on Scrips....	34,[illegible]	
		$[illegible]
Profit....		$ 97,442 [illegible]
The Company have the following assets:		
Bills receivable for Premiums....	$ 5,764 [illegible]	
Notes secured by pledge and mortgage....	222,[illegible]	
Due for premiums in course of collection....	93,[illegible]	
Gas Light Co., City R. R. Co. Stocks City Bonds, etc....	142,[illegible]	
Scripts of sundry Mutual Insurance Companies....	32,[illegible]	
Cash on hand....	22,777 [illegible]	
	$[illegible]	
Less: Depreciation on the above	22,[illegible]	
Net....		$[illegible]
Less: Unearned Interest on Scrips....	$ 7,899 70	
Interest payable on outstanding Scrips....	26,[illegible]	34,397 70
		$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 11th day of January, 1868.

PAUL W. COLLENS,

Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to declare a scrip dividend of thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December 1867, for which certificates will be issued on and after the second day of March, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip on and after the second Monday of March, 1868.

—DIRECTORS—

George Urquhart,	Chas. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schreiber,
T. S. Blanchard,	John Genois,
Wm. Garrois	W. T. Williams,
J. A. Wilde,	J. Bogan.

Office—111 Canal street   ian19 1m cd 1y

Postal Information.

TO THE BRITISH NORTH AMERICAN PROVINCES.

Cape Breton, Prince Edward's Island and Nova Scotia. To Newfoundland prepayment required. To Canada and New Brunswick, 10c. per ½ oz., any distance.	"10 cents when not over 3,000 miles from the line of crossing. "15 cents when distance exceeds 3000 miles. Prepayment optional

Steamers of the Cunard line mail from Boston twice each month, touching at Halifax, and when letters are sent by that conveyance for Nova Scotia, Newfoundland, Cape Breton and Prince Edward's Island, the U. S. postage is 5 cents the single rate, to be pre-paid. The inland rate is collected on delivery. On newspapers by this route, the postage is two cents each.

RULES FOR RATING LETTERS, &c.

1. *In the United States and British Mails.*—Letters exchanged with the United Kingdom of Great Britain and Ireland, or addressed to British Colonies and foreign countries, for transmission in the open mail via England, are charged with United States and British postage, at a single rate for each half ounce or fraction thereof, the same as domestic letters.

In the case of letters to be forwarded in the British mail for transmission from England "via Marseilles," the French postage is rated at 6 cents the quarter ounce, except on letters for Java, China, Labuan, Borneo, Japan, the Moluccas and Philippine Islands, which are rated at 8 cents per half ounce, and except, also, on letters for Syria and Tunis, by French packet, when the single French rate is 12 cents per quarter ounce.

2. *In the United States and French Mails.*—Letters in the mail to France are to be charged with single rate of postage, if not exceeding the weight of one quarter ounce—double rate if exceeding a quarter, but not exceeding half an ounce; and so on, an additional rate being charged for each quarter ounce, or fractional part of a quarter ounce.

The rates by "French mail" are in fakvis destination, except the following places, on: Aden, Batavia, Ceylon, China, cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, viz Austria, countries to which correspondence can be sent via Suez, countries beyond seas via France, others than those enumerated, East Indies, Gibraltar, Hong Kong, Java, Mauritius, Montenegro, Penang, Portugal, Isle of Re-Union, Servia, (except Belgrade,) Shanghai, Singapore and Spain. The limit of payment to Spain, Portugal and Gibraltar, is Behobia; to Servia (except Belgrade,) Montenegro, and cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, "via Austria," the frontier of Turkey and Austria; to Aden, East Indies, Ceylon, China, and other countries via Suez, the seaports of the Indies, or of the sea of China to which the English packets ply; and to places beyond seas, or other than those designated the limit is the port of arrival in the country of destination.

3. *In the Mails to Prussia, or to Belgium.*—Letters in the United States and Prussian closed mails, and in the mails exchanged with Belgium are charged with single rate of postage if not exceeding half an ounce in weight, double rate if exceeding half an ounce, but not exceeding an ounce, but not exceeding two ounces; and so on, for greater weights, charging two rates for every ounce or fractional part of an ounce over the first ounce. As this scale of progression differs from that followed in respect to domestic letters, great care is required to prevent mistakes.

4. *In the Mails to Bremen, or to Hamburg, &c.* Letters addressed to the German States, &c., when sent via Bremen or Hamburg, and letters addressed to the British North American Provinces, are rated in the same manner as domestic letters, one rate being charged for each half ounce or fractional part of half an ounce.

General Directions.—Postmasters should be careful where the postage is prepaid, to collect the proper amount. They should be particular to notice the route indicated on the envelope of letters, and to collect postage accordingly. Letters mailed at some offices, marked "via England," or "via Prussian Closed Mail," for a German State, are frequently taken upon the prepayment of Bremen rates, and those marked "via Bremen," at Prussian closed rates, &c.

Routes of Transmission, Etc.

To prevent mistakes at the exchange offices, it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the covers. Letters intended for transmission in the open mail to England, should bear the direction "open mail via England;" if for transmission in the French mail, they should be directed, "via France in French mail," if for transmission by closed mail to Prussia, they should be directed "via Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed "via Belgian closed mail;" and if for transmission by the New York and Bremen line to Bremen, or by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed "via Bremen," or "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via France, where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent via France; otherwise they may be mailed in the open mail to Liverpool by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus forwarded

THE NATIONAL

TELEGRAPH

COMPANY.

A new enterprise to be known as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to ensure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, any supply funds to construct and equip the lines; but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITA REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President — GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE B. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE.

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure the interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to this Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,

28, 30 and 32 New Levee street,

New Orleans, La.,

—or—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co.,

No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.

sept—[illegible]

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May 1868, including unearned premiums of the previous year:	
On Fire Risks....	$ 813,[illegible] 46
On Marine Risks....	226,[illegible] 17
On River Risks....	[illegible]
Total Premiums....	$1,[illegible] 33
Less Premiums Unearned 31st May, 1868....	$128,547 00
Return Premiums....	35,471 77—$ 164,018 77
Net Earned Premiums 31st May, 1868....	$ 901,[illegible] 15
Losses paid:	
On Fire Risks....	$271,[illegible] 27
On Marine Risks....	173,[illegible]
On River Risks....	45,[illegible]
	$[illegible] 91
Taxes....	26,[illegible]
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest....	146,[illegible] 04—[illegible] 56
Net Profit....	$ 277,[illegible]
The Company have the following assets.	
Real Estate....	$ 150,817 97
Notes Secured by Mortgage....	[illegible]
Notes Secured by Pledge....	98,147 [illegible]
Cash on hand....	128,[illegible]
Premiums in course of Collection....	60,755 [illegible]
City Bonds....	28,[illegible]
Bank and Railroad Stocks....	164,[illegible]
Bills Receivable....	127,[illegible]
Scrips of Mutual Insurance Companies....	66,[illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Company....	15,000
.. Levee Steam Cotton Press....	5,000 00
.. Marine Dry Dock....	3,750 00
.. Merchants Exchange....	1,000 00
.. Lightering and Wrecking Co....	1,000 00
.. Louisiana Equitable Life Ins. Co....	[illegible]
State Bonds....	1,500 00
Total....	$1,[illegible]
Less:	
Unclaimed interest and interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company....	$101,[illegible] 16
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July....	70,[illegible] 75
Unearned Premiums 31st May, 1868....	[illegible]
	$1,[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.

PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868.

PAUL W. COLLENS,

Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 9th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS:

John Pemberton,	P. Burgere,	David McCoard,
M. Puig,	L. F. Generes,	Pierre Poutz,
Chas. Rogery,	John Morgan Hall,	S. E. Roll,
J. P. S. Wilts,	J. J. Parmenter,	[illegible]

Louisiana [illegible] Company

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 29th February, 1868....	$[illegible]
Viz—Fire Premiums....	$[illegible] 97
Marine Premiums....	100,[illegible] 70
River Premiums....	[illegible]
Less Return Premiums....	$ 3,[illegible] 70
Less Unearned Premiums....	[illegible]
Net Earned Premiums....	$[illegible]
Losses Paid	
Fire Losses....	$ 62,[illegible]
Marine Losses....	154,[illegible]
River Losses....	84,[illegible]
	$[illegible] 14
Discount in lieu of Scrip....	54,[illegible]
Taxes and Internal Revenue....	34,[illegible]
Expenses, Rent, etc., less Discount Account....	[illegible]
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868....	27,777 00
Reserved for Unadjusted Losses....	$ 11,277 00

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after ample allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:

Invested in Real Estate....	$ [illegible] 11
Invested in Mortgage on Real Estate....	79,[illegible]
Invested in City and other Bonds....	[illegible]
Invested in Bank and other Stocks....	125,[illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies....	126,[illegible]
Loaned on Pledges....	16,[illegible]
Bills Receivable....	[illegible]
Premiums in course of Collection....	97,[illegible] 77
Cash on hand....	111,[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.

J. F. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of March, 1868.

PAUL W. COLLENS,

Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President.

ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lacourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
E. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Macnoull,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Pourtalès,	John S. Walls,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
R. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	A. B. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Mimsa, Jr.,
Henry J. Vose,	R. Pinquin,
E. Marquesse,	James Guillier,
Chas. Welcher,	Rudolph Seg,
H. F. Given.	

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 22, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:

Fire Premiums for year....	$298,123 [illegible]
Marine Premiums for year....	34,032 [illegible]
River Premiums for year....	177,[illegible]
	$[illegible] 770 [illegible]
Total net earned Premiums....	$447,[illegible]
Fire losses paid and estimated....	$ [illegible]
Marine....	67,074 [illegible]
River....	36,[illegible]
Paid Taxes....	23,[illegible]
Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip....	63,[illegible]
Paid interest, return premiums, general expenses, etc discount, etc....	67,[illegible]
Net Profits....	$[illegible]
The Company have following Assets:	
Bills Receivable....	$ 37,[illegible]
Loans on Bonds and Mortgage....	68,[illegible]
Cash on hand....	$[illegible]
Loans on pledge of stocks on time....	[illegible]
Loans on pledge of stocks on time....	$ 11,[illegible]
Real Estate....	15,[illegible]
Scrip of other companies and scrip account....	[illegible]
Consolidated City Bonds....	$ [illegible]
City Bonds....	[illegible]
Bank and other stocks....	102,[illegible]
Coupons for City Bonds past due....	[illegible]
Due for premiums in course of collection....	[illegible]
	$[illegible]
The Company have also—	
Suspended Notes, Stocks and Bonds....	$[illegible]
Forfeited scrip account....	7,[illegible]
Interest uncalled for....	$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868.

PARIS CHILDRESS,

Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent. on the earned premiums entitled to participation, for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS.

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel S. Newman,	F. H. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
P. Simms,	A. Thompson,
John Phelps.	

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans, 23d Jan., 1868.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT OF THE AFFAIRS OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, for the year ending December 31st, 1867.

Amount of Premiums for the year ending 1st December, 1867, viz:	
On Fire Risks....	$166,471 86
On Marine Risks....	66,099 94
On River Risks....	65,082 84
	$[illegible] 71
Add unterminated risks, on 1866....	65,[illegible] 00
Deduct unterminated risks for 1867....	69,[illegible] 00
Return premiums for 1867....	2,[illegible] 04
Net earned premiums 31st Dec, 1867....	$[illegible]
Losses paid during same period, viz:	
On Fire Risks....	$[illegible] 12
On Marine Risks....	36,021 70
On River Risks....	33,[illegible]
	[illegible]
Add re-insurance....	2,[illegible] 75
Ch. on Prem....	[illegible] 27
Ex-[illegible], Taxes, Rent Account, Profit and Loss, etc. less discount and interest....	71,810 [illegible]
Reserved on payment of interest on scrip due in 1868....	68,[illegible]
Net profits....	$[illegible]
The Company have the following Assets, viz:	
Two hundred and nine Consolidated City Bonds valued at 90c....	$[illegible]
One hundred and twenty-four N. O. J. and G. N. R. R. City Bonds, valued at 70c....	68,000 00
One hundred and two N. O., O. and G. W. R. R. City Bonds, valued at 70c....	71,400 00
Twenty-five Pontchartrain R. R. City Bonds, valued at 70c....	17,[illegible]
Four Opelousas R. R. State Bonds, valued at 50c....	2,[illegible]
Six Mexican Gulf R. R. State Bonds, valued at 50c....	3,000 00
Nine Vicksburg, S. and Texas R. R. State Bonds, valued at 50c....	4,[illegible]
Bank and Gas Stocks, etc....	[illegible]
Loans on Pledge....	[illegible]
Loans on Mortgage....	[illegible]
Bills Receivable....	[illegible]
Premiums due in course of collection....	[illegible]
Scrips of other insurance companies....	[illegible]
Uncurrent funds....	[illegible]
Coupons on City Bonds due, not collected....	[illegible]
Cash on hand....	[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.

THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 22d day of January, 1868.

PARIS CHILDRESS,

Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the second Monday of February next. And they have further declared a Scrip dividend of Thirty five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st, 1867, for which certificates will be issued on and after the 10th day March next.   THOMAS SLOO, President,

JOHN G. GAINES, Vice President

THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS.

Jno. G. Gaines,	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jno. G. Slade,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
S. Bloom,	J. B. Bess,
G. Sorolli,	Thos. Sloo,
	Thos. A. Jones.

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler.)

—GAS FITTER—

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc., NO 196 CHARTRES STREET, Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.

aug16 1y

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $4 per annum, in advance. Single copies ten cents.

RATES OF ADVERTISING

Squares.	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One....	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two....	9	12	18	26	45
Three....	12	17	24	35	60
Four....	15	22	32	44	70
Five....	18	26	42	55	90
Ten....	30	50	75	100	170
Fifteen....	40	75	100	[illegible]	[illegible]
Thirty....	70	130	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Coal! COAL! Coal!!

MOUNT CARBON COAL,

FROM THE MINES OF THE BIG MUDDY RIVER IN ILLINOIS.

FOR SALE IN LARGE OR SMALL QUANTITIES AT THE LOWEST PRICES.

READ THE FOLLOWING CERTIFICATE

THE Mount Carbon Coal has been thoroughly tested by us, and we believe it to be the best American Coal in this market for house use.

Jesse K. Bell,	Ben. Toledano,
Dr Dan. C. Holliday,	Henry Thornhill,
Martin Gordon,	Jos. T. Tucker,
T. O. Bienvenu,	A. J. Hero,
E. J. Kursheed,	Chas. Robb,
Rice, Hine & Tupper,	Lewis Wooley,
Geo. Jonas,	W. J. Hodgson,

H. M. Isaacson, and many others.

Also for sale a small quantity of Black and Nut Coal suitable for Corn Mills, Cotton Factories, Cotton Presses, Foundries, &c., &c., at low prices.

Apply to   WALTER M. PHILLIPS,

[illegible]   [illegible] Carondelet street.

TREATMENT

—OF—

SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SIPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, ECZEMA, SCROFULA, SCURVY, &c.

E. GAUDOZ,

Druggist, from the Paris University,

Corner Canal and Burgundy Streets   [illegible]

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite the Jackson Square, DAILY at 7 a. m., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 a. m.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinville, received daily, (Sundays excepted) from 7 a. m. to 5 p. m., at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche between Labadieville and Lockport, for Barataria Canal, and for Houma, will be received and transported through via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment, and all inward freight on delivery

G. W. R. BAYLEY,

[illegible]   Superintendent.

Memphis and Charleston Railroad and Connections.

FAST FREIGHT LINE

BETWEEN NEW ORLEANS AND

GRAND JUNCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIA,
	NEW YORK,

And all intermediate points on the line.

Through Bills of Lading given to all points.

All claims for loss, damage or overcharges settled promptly at point of delivery.

Shippers pay no Insurance, Drayage, Forwarding Commissions.

Rates always Low as the Lowest.

For further information apply at the TICKET OFFICE, UNDER THE CITY HOTEL; or address Box 2064 N. O. Postoffice.

D. H. FEGER,

General Southern Agent,

aug16 1y   Memphis and Charleston Railroad.

Richards' Cape Lime,

MANUFACTURED AT [illegible] MARBLE [illegible]

NONE other has a right to use or adopt this trade mark—a special quality of Lime well known and appreciated for the last sixteen years for masonry, sugar-making and other manufacturing purposes—is daily [illegible] received from the [illegible] for sale at the marble yard 167 Custombouse street, between Dauphin and Burgundy streets.

oct21 3m   NEWTON RICHARDS

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Sewell-Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery for the South.

aug16 1y   LEEDS & CO

Dr. O. Blancke,

416 & 418.... St. Charles St..... 416 & 41

GREAT REVOLUTION IN DENTISTRY.

ALUMINIUM! ALUMINIUM

THE LATEST DISCOVERY OF THE AGE!

GREAT SUCCESS!

DR. C. BLANCKE begs leave to inform his friends and the public generally that he will furnish Artificial Teeth, set in the newly discovered metal, executed in the most skillful and elaborate manner. The Aluminium Sets are far superior to those of Gold or Silver for comfort and durability, being much lighter, cheaper, and not susceptible of being impaired by acids.

J. A. CASADAVANT.

SURGEON DENTIST

NO. 196 CANAL STREET,

BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS.

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the neatest [illegible]

[illegible]

A. Thomson & Co.,

SUGAR, SYRUP AND MOLASSES REFINERS,

—AND—

IMPORTERS AND DEALERS

In Foreign and Louisiana

SUGAR AND MOLASSES,

sept 1y   45 Tchoupitoulas Street

LUMBER!   LUMBER!

GEORGE MERZ,

Planing Mill and Lumber Yard, Corner Toulouse and Robertson Streets, (Old Basin.)

SEASONED and other Wood, Sashes, Blinds, Doors and all kinds of building material are offered to the trade at the lowest prices

[illegible]   [illegible]

COSTUMES, DOMINOS, ETC.

Mme. GROUX,

93.... Canal Street.... 93

(Costumière de l'Opéra)

HAS the largest and most complete assortment of COSTUMES AND MASKS

In New Orleans.

Costumes for Ladies, Gentlemen's Costumes, also Dominos and Masks of every kind and description.

[illegible]

E. A. TYLER,

115.... CANAL STREET.... 115

MANUFACTURES TO ORDER

WATCHES, CLOCKS, JEWELRY,

—And—

SILVERWARE.

Has on hand, and is frequently receiving from the best manufactories in Europe and America, WATCHES, CLOCKS and JEWELRY of the finest description.

Has also on hand a large and varied assortment of Table and Ornamented Silverware,

PLATED WARE

Gold, Silver, Steel and Rubber SPECTACLES and EYE GLASSES.

Bronze and Parian STATUARY and FANCY GOODS.

Particular attention given to the Repairing of Watches, Jewelry and Resetting of Diamonds.

Silverware made to order.   nov15 6m

Havana Cigars—Havana Cigars

A NEW AND VERY LARGE STOCK OF IMPORTED CIGARS of different sizes and brands such as PARTAGAS, CABANAS, LA CORONA, H. UPMANN, WALTER SCOTT, PERFECTION, etc., etc. For sale at very moderate prices by

JAYME MAGI,

No. 72 Common street,

nov18 2m   between Magazine and Tchoupitoulas.

Plated Ware.

A GREAT variety of fine English and American PLATED GOODS, such as Castors, Cake Baskets, Sugar Baskets, Tea Sets, Ice Pitchers, Cups and Goblets; also an excellent quality of Plated Spoons and Forks and Table Cutlery, Pocket Knives, Scissors and Needles on hand.

Constantly receiving the already magnificent stock of JEWELRY, DIAMONDS, WATCHES, CLOCKS, PORCELAINES, BRONZES and FANCY GOODS at

A. B. GRISWOLD & CO.

Corner Canal and Royal streets, Manufacturers and Importers of Silver and Plated Ware, Cutlery, Guns and Pistols.   [illegible]

H. P. BUCKLEY,

WATCHMAKER,

8.... Camp Street.... 8

Dealer in fine WATCHES, JEWELRY and SILVER WARE; also, GUNS and PISTOLS. Manufactured and repairs every description of work in his line.

[illegible]

J. S. KNAPP, D. D. S.

Attends to all branches

—Of the—

DENTAL PROFESSION,

[illegible]. Office and residence, 15 Baronne street, near Canal.   [illegible]